



Les Verts jettent un pavé dans la mare

La Société des Eaux du Nord abuse-t-elle de son contrat de délégation de distribution de l'eau pour « s'enrichir indûment » sur fonds publics ? C'est l'accusation portée par les Verts sur la base d'un audit pas encore rendu public.

MATTHIEU MILLECAMS

Samedi, au cours d'une conférence de presse au timing très politique, alors que s'ouvre la campagne des municipales et, en filigrane, celle des futurs rapports de force au sein du conseil de communauté, le groupe des Verts a rendu public un projet de délibération rédigé par les services communautaires. Un « document de travail » qui reprend les conclusions d'un « **audit technique, financier et juridique du contrat de délégation du service public de distribution d'eau confié à la Société des Eaux du Nord** ». « **Lorsqu'on connaît le langage feutré du jeu communautaire, ce document comporte des termes clairs sur les carences énormes de ce contrat** », prévient Éric Quiquet, conseiller communautaire Verts. De fait, les termes sont rudes. « **Aucun inventaire des biens n'est présent au contrat** », stipule le texte, ce qui, pour Dominique Planque, « **risque de fermer la possibilité d'une mise en concurrence.** » Autre point, « **le dispositif de pénalités (...) est insuffisant** ». Ce qui revient à dire, selon Éric Quiquet, que « **la communauté urbaine n'a pas de pouvoir coercitif suffisant** » pour obliger la SEN à atteindre ses objectifs. Sur le plan financier, le texte du document présenté par les Verts juge qu'il y a « **manque de transparence et de lisibilité** », précisant que « **les produits financiers ne sont pas pris en compte dans le compte de concession** ». Une

remarque qui renvoie aux « **fonds disponibles de provisions** », théoriquement dédiés aux travaux sur le réseau, convertis en placements financiers. La question de la propriété des moyens de production d'eau (40 % sont aux mains de la SEN) a également été pointée du doigt.

Autant d'interpellations sur lesquelles la SEN - dont les responsables n'étaient pas joignables hier - avait déjà réagi auprès de la communauté urbaine. Dès la teneur de l'audit connue, la SEN a adressé un document dans lequel elle récusé certaines des observations relevées par les cabinets d'audit. Une réunion, de conciliation ou de confrontation, est programmée pour les 7 et 8 novembre entre la SEN et les cabinets d'audit. Francis Vercamer, vice-président en charge de l'eau, se veut beaucoup plus prudent à la fois sur les conclusions du rapport et sur les suites à donner.

Francis Vercamer : « **Le débat aura lieu** » Le député maire de Hem insiste tout d'abord sur le fait que, si audit il y a, « **c'est parce que j'en ai fait la demande, pour laisser quelque chose de propre à la fin du mandat** ». Francis Vercamer précise également que le document présenté par les Verts est un résumé du rapport dont il avait demandé la rédaction aux services communautaires, résumé qui se serait retrouvé par erreur dans le circuit habituel des délibérations. Sur le fond, l'élu entend conserver une position de neutralité dans l'attente des réponses officielles de la SEN. « **Le 12 novembre, au sein de la commission environnement, je vais exposer les points importants de ce rapport, et nous pourrons aborder les négociations** », a-t-il annoncé samedi, assurant que « **le débat aura lieu en conseil de communauté pour trouver les solutions** ». •

COMMUNAUTÉ URBAINE

Verts : le métropolitain a surpayé son eau

La communauté urbaine a, l'an dernier, commandé un audit du contrat signé avec la Société des eaux du Nord (SEN). Les conclusions définitives ne seront rendues que dans quelques semaines, mais les élus Verts de LMCU ont sauté sur l'occasion de commenter les premières constatations.

« Le métropolitain a, depuis 1986, surpayé son eau », lance Éric Quiquet. Et le président du groupe des Verts au sein de l'assemblée communautaire d'enfoncer un peu plus profondément le clou dans le contrat de délégation du service public de distribution d'eau alors confié à la Société des eaux du Nord : « Le consommateur a été spolié. » Comment en est-on arrivé à cette conférence, organisée, dans la précipitation, hier matin ? En septembre 2006, LMCU a commandé un audit complet (technique, financier et juridique) dudit contrat. Ses conclusions définitives ne seront présentées que dans quelques semaines, mais, comme le sujet est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil, on commence à en parler dans les travées de l'hôtel communautaire et les langues vertes ont été les premières à se délier.

« Nous aiderons Francis Vercamer (le vice-président de la communauté urbaine en charge du dossier) », assure Éric Quiquet, avant d'ajouter : « Ce n'est pas possible que les élus de l'époque aient signé ça sans avoir eu des avantages par ailleurs. » Une voix derrière se fait entendre : « On gère l'ère Notebart. »

Rupture anticipée ?

D'avenant en avenant (plus d'une dizaine), la situation s'est quelque peu arrangée au fil du temps. Le prix du mètre cube est à environ 3 E, ce qui place la communauté urbaine de Lille dans la moyenne nationale, mais le prix de l'eau aurait pu – aurait dû, martèlent les Verts – être réduit. Que faire ? La métropole a-t-elle les moyens d'assumer une rupture anticipée du contrat ? Le contrat avec la SEN peut-il être cassé par un tribunal ? De tout ça, on devrait entendre parler dans les prochains jours et en particulier le 16 novembre, jour de conseil (à moins que les conclusions de l'audit se fassent désirer plus longtemps).

En attendant, et pour prouver que l'élu Vert a de la suite dans les idées, Éric Quiquet relance sur la place publique son projet de régie publique pour la distribution de l'eau, qui, assure-t-il, se traduit par des substantielles économies pour le contribuable (27 %). • EM. C.